

CANTON DU VALAIS
COMMUNE D'AYENT
ILOT A AMENAGER
VILLAGES DE LUC ET FORTUNAU

PLAN
D'AMENAGEMENT
DETAILLE

048/101D 1/1000

26.06.2003 cb	Dessin
03.10.2003 cb	Parcellaire, alignement
08.10.2003 cb	Zones
22.10.2003 cb	Version finale

6.11.2003 approuvé par le Conseil communal

bétrisey bonvin aumann
architectes epz/sia/nes
rothorn 5 ch-3960 sierre
t 027 456 87 73 / 74 f
collectifarchitectes@bluewin.ch

priod dayer sàrl
rte de l'entine 30
1950 sion
t 027 395 10 42
prioddayer@netplus.ch

-  Périètre du remembrement
-  Zone à bâtir, parcelles déjà bâties
-  Zone à bâtir, parcelles nouvelles
-  Zone à bâtir, parcelles 'gelées'
-  Secteur d'implantation des bâtiments
-  Esquisse du nouveau parcellaire
-  Zone de détente
-  Zone protection du paysage
-  Zone végétalisée
-  Dessertes publiques
-  Chemins piétons

